



COMMUNIQUE DE PRESSE

Surveillance renforcée de la présence de variantes virales de la Covid19 et investigation de deux clusters à risque sur le territoire national

Après la confirmation de cas de contamination par des variantes virales VOC 202012/01 et 501V2 du SARS-CoV-2 sur le territoire national, les autorités sanitaires renforcent la vigilance pour identifier le plus précocement possible chaque patient contaminé et mettre en place les mesures de protection et de freinage adaptées pour limiter au maximum la propagation de ces variantes virales, plus transmissibles.

Au 7 janvier, **19 cas de contamination par la variante « VOC 202012/01 » et 3 cas de contamination par la variante « 501.V2 » ont été confirmés par le Centre national de référence (CNR) des infections respiratoires. Par ailleurs**, des investigations sont en cours autour de deux clusters ou cas groupés probables d'infection par la variante VOC 202012/01 en Bretagne et Ile-de-France.

- **Point de situation en Bretagne**

A la suite d'un résultat positif au test covid-19 d'une professionnelle de l'unité de soins de longue durée du Pôle Gériatrique Rennais de Chantepie, présentant une forme variante du virus, **un dépistage massif a été réalisé le 4 janvier auprès de 21 résidents de cette unité et 17 professionnels du service**. Les analyses ont fait apparaître 7 résultats positifs, dont 4 présentant également une forme variante du virus parmi les résidents.

Un nouveau dépistage a été organisé le 6 janvier auprès de 28 résidents de l'autre unité de soins de longue durée et 31 professionnels intervenants dans ce service. Sur cette deuxième campagne, 3 résidents et une professionnelle ont été testés positifs à nouveau, avec la forme variante du virus.

Au total, 7 résidents et 2 professionnels présentent une forme variante du virus. Les prélèvements ont été transmis au Centre national de référence de l'Institut Pasteur pour confirmer les résultats. Les résultats définitifs sont attendus d'ici le début de la semaine prochaine.

Sans délai, les investigations menées par l'ARS Bretagne dans le cadre d'un contact tracing renforcé ont permis de prendre **les mesures nécessaires avec la direction de l'établissement**. Les visites et sorties ont été immédiatement suspendues, ainsi que les activités collectives. L'ensemble des résidents positifs, suspects d'être porteurs d'une forme variante, ont été transférés dans un secteur dédié (zone réservée COVID). Les professionnels sont isolés à leur domicile. Un dépistage massif sera à nouveau renouvelé pour les professionnels et résidents dans 7 jours. **Un contact tracing élargi des contacts à risque est en cours**.

- **Point de situation en Ile-de-France**

Les autorités sanitaires confirment un **cas de contamination par la variante virale VOC 202012/01 en Ile-de-France, pour lequel il n'a pas été retrouvé, lors de l'enquête épidémiologique, de notion de voyage ou de contact avec un cas ayant voyagé**. Après confirmation par le CNR d'un cas confirmé de **VOC 202012/01 chez une personne travaillant dans deux établissements scolaires à Bagneux**, une **importante investigation a été lancée par l'ARS IdF pour identifier les personnes contact** et casser rapidement les chaînes de transmission.

Un contact tracing renforcé a été mis en place par l'ARSIF, en lien avec l'Assurance Maladie et les directeurs des deux établissements et d'autres cas de Covid-19 ont été détectés parmi les personnels (dont l'infection par la variante n'est pas encore confirmée). Toutes ces personnes et leurs personnes contact ont été contactés et informés par l'ARS, et les mesures d'éviction des deux collectivités ont été appliquées.

Compte-tenu de l'absence de voyage ou d'exposition à un contact ayant résidé ou voyagé au Royaume-Uni, les autorités sanitaires vont approfondir les investigations et proposer un dépistage élargi dans les collectivités scolaires concernées. L'objectif est de vérifier que la variante virale ne circule pas dans ces collectivités.

Le dépistage de toutes les personnes fréquentant les collectivités fréquentées par les cas est recommandé et les capacités des tests PCR dans la commune ont été renforcées, ainsi que la surveillance virologique, avec envoi des prélèvements au Centre National de référence pour le séquençage génomique.

Du fait de la circulation de la variante VOC 202012/01 du SARS-CoV-2 dans plusieurs pays d'Europe, et particulièrement au Royaume-Uni, et de la circulation de la variante 501.V2 en Afrique du Sud, un système de détection et de surveillance des cas possibles d'infection ou de portage de variante virale a été mis en place par **Santé publique France et le Centre national de référence, en lien avec l'ensemble des laboratoires d'analyses**. Les laboratoires doivent adresser au CNR pour séquençage, tout résultat de test PCR positif pour une personne revenant du Royaume-Uni et d'Afrique du Sud ou ayant été en contact rapproché avec une personne revenant de ces deux pays, ou tout résultat de test PCR pouvant évoquer la présence d'une variante virale.

L'enjeu principal des autorités sanitaires est d'identifier le plus précocement possible chaque patient contaminé par une variante virale pour appliquer un isolement strict, rechercher, tester et isoler leurs personnes contacts et éviter la propagation des variantes du SARS-CoV-2 sur le territoire national. Les autorités rappellent l'importance du respect immédiat de l'isolement par toute personne présentant des symptômes évocateurs, par tout cas confirmé de Covid19 et par toute personne contact d'un cas confirmé.

Des mesures de protection ont été prises pour limiter l'introduction de nouvelles variantes sur le territoire national. Un test sensible et récent avec résultat négatif est obligatoire pour toute personne à destination de notre pays au départ de la Grande Bretagne. Pour l'Afrique du Sud, la présentation d'un test négatif datant de moins de 72h est également obligatoire au départ à destination de la France.

Contact presse :

Direction générale de la santé

Tél : 01 40 56 84 00

Mél : presse-dgs@sante.gouv.fr